



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	8
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	9
2. Engagements de gouvernance et compliance	10
3. Frais et Fiscalité	31
4. Certification du Commissaire aux comptes	32
5. Comptes de l'exercice	38
6. Annexe(s)	90



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Economie mondiale

Aux **États-Unis**, le FOMC a procédé à une réduction belliciste de 25 points de base pour porter la fourchette cible des fonds fédéraux à 4,25-4,50 %. Le résumé des projections économiques (SEP) s'est montré plus belliciste que prévu, n'indiquant que deux baisses de taux en 2025, contre quatre auparavant. Cela s'aligne sur une prévision d'inflation PCE plus élevée de 2,5 % (contre 2,1 %) d'ici la fin de 2025. L'inflation ne devrait pas atteindre l'objectif de la Fed avant 2027, le taux final ayant été légèrement relevé à 3 %, marquant le niveau le plus élevé en plus de cinq ans. Certains responsables de la Fed ont commencé à prendre en compte les changements de politique potentiels sous la nouvelle administration Trump dans leurs prévisions. Le Congrès a prolongé son pouvoir de dépenser juste avant ses vacances, empêchant une fermeture du gouvernement. Cependant, il a voté contre deux mesures avant de le faire et n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur la limite de la dette, malgré l'insistance du nouveau président Trump. De plus, le processus long et acrimonieux nécessaire à l'adoption de la mesure de dépenses a remis en question la capacité du Congrès à promulguer une réforme fiscale en 2025, l'expiration prochaine des réductions d'impôts précédentes étant au cœur des préoccupations des investisseurs. Dans le même temps, les indicateurs de croissance aux États-Unis ont continué de refléter une amélioration depuis les élections. Les ventes au détail de novembre ont de nouveau affiché des résultats solides (titre +0,7 % en glissement mensuel et groupe témoin +0,2 % en glissement mensuel), reflétant un environnement de consommation robuste en période de fêtes de fin d'année. L'indice NFIB Small Business Optimism a atteint son plus haut niveau depuis juin 2021. Le marché du travail américain a également montré de la vigueur en novembre, avec des offres d'emploi et des départs en hausse. Les emplois non agricoles ont augmenté de 227 000 emplois, inversant le coup frappé par les ouragans et les grèves du mois précédent. Le taux de chômage est tout de même remonté à 4,2 %. Le tableau d'ensemble reste à une modération progressive du marché de l'emploi américain, les embauches et les licenciements restant faibles. L'inflation des prix à la consommation aux États-Unis pour novembre a été conforme aux attentes du consensus à 2,7 % en glissement annuel, et il est encourageant de constater que l'indicateur PCE de base pour le mois a été légèrement inférieur aux attentes à 2,8 % en glissement annuel. Après deux mois consécutifs de chiffres plus chauds que prévu, le chiffre plus faible suggère que la tendance désinflationniste globale est toujours intacte.

En **Europe**, le climat économique de la zone euro est resté faible, comme en témoignent les dernières données d'enquête. L'indice ZEW du sentiment économique pour décembre a montré une légère reprise par rapport à la baisse du mois précédent, mais l'évaluation actuelle a chuté, indiquant des défis persistants. L'indice Ifo pour l'Allemagne a également clôturé l'année sur une note glaciale, la détérioration des attentes éclipsant une légère amélioration de l'évaluation actuelle. La BCE a abaissé son taux directeur de 25 points de base à 3 %, comme largement attendu. En abandonnant l'engagement de maintenir une politique « suffisamment restrictive » pour faire baisser l'inflation, ils ont reconnu que la tendance désinflationniste était suffisamment forte pour atteindre confortablement leur objectif en 2025. Les risques d'inflation étant désormais « clairement bilatéraux », la communication de Lagarde ouvre la possibilité que le taux directeur passe en territoire accommodant. Le taux neutre est estimé à peu près à un peu plus de 2 %. La Banque nationale suisse (BNS) a surpris la plupart des prévisionnistes en abaissant le taux directeur de 50 points de base à 0,5 % en raison d'une inflation inférieure aux attentes précédentes. Les prix du marché continuent d'attendre de nouvelles baisses de taux à zéro en 2025, mais pas en territoire négatif. À mesure que la borne inférieure du zéro approche, les interventions sur le marché des changes pour affaiblir le franc suisse pourraient devenir plus probables. La France est restée dans les limbes politiques. Le gouvernement français a été renversé après 3 mois au pouvoir par l'extrême droite et l'extrême gauche qui



1. Rapport de Gestion

ont uni leurs forces lors d'un vote de défiance. Par conséquent, le président Macron devra nommer un nouveau Premier ministre. Mais différents partis ont signalé leur volonté de reconduire le budget existant pour le moment, de sorte qu'une fermeture du gouvernement sera probablement évitée. De nouvelles élections ne peuvent pas être convoquées avant juillet au plus tôt, laissant le Parlement français dans l'impasse et les comptes budgétaires sur une trajectoire difficile.

En **Chine**, les données de novembre ont montré que le récent rebond de la croissance économique s'essouffait et ont mis en évidence le déséquilibre persistant entre une production solide et une demande intérieure faible. La production industrielle (+5,4 % en glissement annuel) a été conforme aux attentes, tandis que les ventes au détail (+3 %) ont manqué les attentes et ont annulé une partie de la forte expansion d'octobre. Bien que le programme de subvention à l'échange de biens de consommation ait permis de stimuler les ventes dans les secteurs ciblés, la demande intérieure sous-jacente est demeurée faible, comme en témoignent les faibles attentes en matière de revenu et d'emploi. La réunion du Politburo chinois de décembre a appelé à renforcer les ajustements contracycliques extraordinaires et à mettre en œuvre une politique budgétaire plus proactive et une politique monétaire modérément accommodante en 2025. La dernière fois qu'une telle orientation monétaire s'est produite, c'était lors de la crise financière mondiale de 2008-2010, ce qui a souligné la détermination à changer d'orientation politique, même si les objectifs de croissance détaillés ne seront probablement pas annoncés avant l'Assemblée populaire nationale en mars.

Au **Japon**, la BoJ a maintenu son taux directeur, avec un vote dissident en faveur d'une hausse des taux. Le gouverneur Ueda a exprimé qu'il n'était pas urgent de relever les taux lors de la prochaine réunion de janvier, citant les incertitudes entourant la dynamique des salaires et les politiques de la nouvelle administration Trump comme raisons de maintenir les taux inchangés. La conférence de presse a été assez accommodante dans l'ensemble.

Des troubles politiques ont frappé de manière inattendue la **Corée du Sud**, lorsque le président a déclaré la loi martiale dans une tentative désespérée de saper les droits d'un parlement antagoniste. La crise aiguë a été rapidement résolue et la plupart des marchés l'ont ignorée, bien que le KRW se soit déprécié.

Revue de marché

En 2024, les performances économiques américaines se sont découplées de celles de leurs homologues internationaux, la résilience de la croissance économique, le ralentissement de l'inflation et la flambée des actions liées à l'IA ayant poussé le marché boursier américain à la hausse. Il est devenu évident que, malgré les inquiétudes suscitées au cours de l'été, l'exceptionnalisme américain était en grande partie intact, le S&P 500 ayant tendance à augmenter pour terminer l'année en hausse de 25 %, dans l'une des périodes les plus performantes du dernier quart de siècle. Le « Magnificent 7 », un terme maintenant couramment utilisé dans notre lexique, a contribué de manière démesurée aux gains des marchés boursiers, contribuant à plus de la moitié du rendement total du S&P 500 au cours de la période. Cela a renforcé l'opinion selon laquelle, même si certains signes indiquaient que la performance économique commençait à se répercuter sur d'autres secteurs du marché, les rendements du marché demeurent à des niveaux historiquement étroits.



1. Rapport de Gestion

Performance 2024 et transactions :

En 2024, le portefeuille a sous-performé l'indice MSCI World, principalement en raison de la sélection de titres dans les technologies de l'information et les services de communication. Parallèlement, notre positionnement dans l'Energie et la sélection de valeurs dans les Matériaux ont ajouté de la valeur. En ce qui concerne l'attribution par pays, les États-Unis et le Royaume-Uni ont été les principaux détracteurs, tandis que l'Australie et la Suisse ont contribué positivement. En ce qui concerne les commentaires spécifiques aux actions, veuillez voir ci-dessous :

Les 3 principaux contributeurs

- Broadcom a été notre principal contributeur positif au cours de l'année, car l'enthousiasme continu pour l'IA a alimenté le rallye de l'action, et la société a récemment annoncé un triplement de ses revenus d'IA d'une année sur l'autre, qui s'élèvent désormais à 12,2 milliards de dollars et portent les revenus totaux à plus de 51 milliards de dollars en 2024.
- Les actions de ServiceNow ont été stimulées par les vents favorables de l'IA, la demande résiliente pour leur plateforme d'automatisation des flux de travail soutenant une forte croissance des revenus cette année.
- Apollo Global Management a contribué positivement, les investisseurs ayant été satisfaits de leurs initiatives stratégiques visant à développer leurs activités de prêt, soutenues par un engagement de financement de 5 milliards de dollars de BNP Paribas, en plus de leur objectif ambitieux d'augmenter les actifs sous gestion à 1,9 milliard de dollars d'ici 2029.

3 derniers contributeurs

- L'absence de NVIDIA a nui aux performances, car l'action a continué à se comporter exceptionnellement bien grâce à une hausse des revenus des centres de données, les investissements dans l'IA continuant d'augmenter. Les actions de Wolfspeed ont chuté après que la société a annoncé d'importantes pertes nettes dans chacun de ses rapports trimestriels, abandonné son plan d'expansion et annoncé un certain nombre de fermetures d'usines au cours de l'année.
- Les actions de Moderna ont été vendues en raison de la déception concernant le calendrier d'équilibre des flux de trésorerie, les ventes de vaccins Covid ayant été beaucoup plus faibles que prévu, combinées à des catalyseurs clés attendus repoussés de 6 à 12 mois. Les retards dans ces étapes étaient une violation de thèse et nous ont amenés à fermer la position en novembre.

Perspectives et stratégie

2024 a été une année difficile pour les gérants actifs compte tenu de l'extrême concentration du marché qui a été observée. Bien que de telles périodes de concentration ne soient généralement pas adaptées à notre approche ascendante très active, nous pensons que cet environnement de marché est inhabituel et qu'il est peu probable qu'il perdure. En fait, nous pensons que cela crée une toile de fond attrayante pour la sélection de titres, car nous voyons une grande valeur sur le marché dans les actions bénéficiant d'un solide soutien fondamental et d'une croissance supérieure des bénéficiaires, qui se négocient à escompte.

En réfléchissant à l'année écoulée, nous reconnaissons également que nous avons commis des erreurs spécifiques aux actions et que nous avons apporté quelques changements, notamment ; le renforcement de notre discipline de vente et la modification du profil de risque de la stratégie. Au cours de l'année, nous avons réduit les obligations gagnantes des moyennes capitalisations et utilisé le produit de ces titres surperformants pour financer des idées plus attrayantes dans le portefeuille. Ces changements ont entraîné une augmentation de notre surpondération technologique et ont considérablement modifié la capitalisation boursière relative de ce secteur. En tant que sélectionneurs de titres bottom-up, nous maintenons une forte conviction dans notre positionnement actuel et comme nous nous sommes concentrés sur



1. Rapport de Gestion

la génération de flux de trésorerie et l'asymétrie du profil risque/rendement, nous voyons une hausse significative de nos positions et pensons que cela devrait commencer à se matérialiser alors que nous envisageons certains catalyseurs qui devraient bénéficier à notre approche axée sur la valorisation.

MAIF, l'investisseur principal du fonds, a souhaité réorienter la stratégie d'investissement du fonds vers une gestion thématique axée sur les entreprises contribuant à la réduction des pressions sur la biodiversité. Suite à un appel d'offres, la gestion du fonds a été transférée à Natixis Investment Managers International à compter du 16 décembre 2024, avec une modification de la stratégie vers des actions globales thématiques gérée par MIROVA.

Du 16 au 31 décembre, le fonds a affiché une performance de -4,47 %, tandis que l'indice de référence, le MSCI World 100 % Hedged (EUR), a enregistré une performance de -2,77 %.

Cette période a été marquée par des turbulences sur les marchés financiers, alimentées par des événements politiques aux États-Unis. Le discours prudent de la Fed concernant d'éventuelles baisses de taux en 2025 et les craintes d'un shutdown, exacerbées par l'opposition de Donald Trump au passage du budget américain, ont plongé l'économie américaine dans une phase d'incertitude significative en fin d'année.

Notre sous-exposition au secteur de la Santé et notre sur-exposition au secteur Industriel ont positivement contribué à la performance du fonds. En revanche, notre manque d'exposition aux Services de Communication et notre sur-exposition au secteur des Matériaux ont eu un impact défavorable sur cette performance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SERVICENOW INC	2 195 921,60	2 863 589,41
AMAZON.COM INC	364 373,91	4 041 334,05
EMERSON ELECTRIC CO	2 177 604,73	2 224 149,36
ZSCALER INC	2 721 081,88	1 677 446,20
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	720 630,45	3 375 823,12
IBERDROLA SA	2 851 685,39	1 231 975,03
LATTICE SEMICONDUCTOR CORP	2 760 087,93	1 305 242,32
MICROSOFT CORP	650 215,77	3 379 544,16
BROADCOM INC	753 980,52	3 134 479,84
WALT DISNEY CO/THE	1 539 519,57	1 891 583,43

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Reprise du fonds MAIF ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES par NIMI, sous gestion financière MIROVA à partir du 16 décembre 2024.

26/03/2025, nouvelle dénomination du fonds : MAIF ACTIONS TRANSITION BIODIVERSITE.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 278,23%.

- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,86%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).



2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 17 876 585 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 13 495 569 €

Effectifs concernés : 178

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 148 111 €

- Cadres supérieurs : 5 731 370 €

- Membres du personnel : 14 416 741 €

Effectifs concernés : 74



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 1

Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

1/ Grille d'impact

Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :		
Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US) Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	- 5%
	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	-10%
Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova		
	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	-20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	-50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	-100%
Respect des règles d'investissement		
	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	-10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	-25%
	Plus de 5 dépassements graves	-50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	-100%
Dépassement non significatif : moins de 10% des limites		
Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites		
Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée		

2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus*

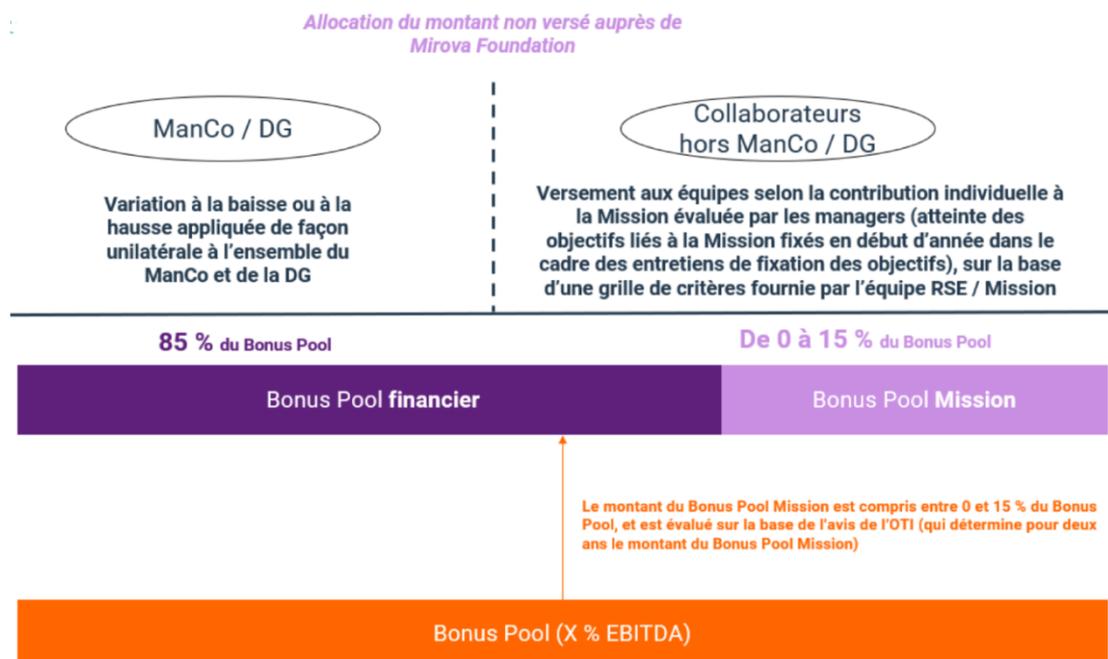
* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 2

Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes



Maif Actions Monde Responsable
(Anciennement Actions Monde Valeurs Responsables)
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Maif Actions Monde Responsable (Anciennement Actions Monde Valeurs Responsables)

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Maif Actions Monde Responsable,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Maif Actions Monde Responsable constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**Caroline
JAMMES**

Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, o=EY
Associés, ou=0002 817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2025.05.27 17:14:06 +02'00'

Caroline Jammes



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	84 067 879,87
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	84 067 879,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 411 546,76
OPCVM	1 411 546,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	353 973,02
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	85 833 399,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	637 722,61
Comptes financiers	245 491,18
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	883 213,79
Total de l'actif I+II	86 716 613,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	78 271 284,72
Report à nouveau sur revenu net	18,39
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 134 074,03
Capitaux propres I	85 405 377,14
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	85 405 377,14
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 300 587,05
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 300 587,05
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 649,25
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	10 649,25
Total Passifs : I+II+III+IV	86 716 613,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	905 794,43
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	43 888,83
Sous-total produits sur opérations financières	949 683,26
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-283,08
Sous-total charges sur opérations financières	-283,08
Total revenus financiers nets (A)	949 400,18
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-428 049,62
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-428 049,62
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	521 350,56
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	811,71
Sous-total revenus nets I = (C+D)	522 162,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	24 941 636,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-123 926,14
Frais de recherche	4 265,04
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	24 821 975,42
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-512 600,51
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	24 309 374,91



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-18 280 917,09
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 005,24
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-18 279 911,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	582 448,70
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-17 697 463,15
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	7 134 074,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une performance supérieure au marché des actions internationales, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, à travers une gestion active fondée sur l'analyse fondamentale des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	111 455 405,34	123 015 533,43	78 987 139,70	93 273 749,91	85 405 377,14
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I en EUR					
Actif net	111 455 405,34	123 015 533,43	78 987 139,70	93 273 749,91	85 405 277,99
Nombre de titres	3 985,000	3 635,000	3 150,000	3 150,000	2 660,000
Valeur liquidative unitaire	27 968,73	33 841,96	25 075,28	29 610,71	32 107,24
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	3 117,45	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	9 138,86
Distribution unitaire sur revenu	0,00	233,30	259,36	185,45	196,30
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	3 200,50	1 576,75	0,00
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	99,15
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	99,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007061973 - Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I : Taux de frais maximum de 0.90 % TTC.

FR001400QKP2 - Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R : Taux de frais maximum de 0.90 % TTC.

Frais facturés au FCP :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part I : 0.90% TTC Taux maximum Part R : 0.90% TTC Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.10% TTC Taux maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de sur performance	Néant	Néant



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R	Capitalisation	Capitalisation
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	93 273 749,91
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	100,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 347 716,55
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	521 350,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	24 821 975,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-18 279 911,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-584 167,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	-2,85 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	85 405 377,14

(*) 31/12/2024 : Reprise du portefeuille sur la VL du 13/12/2024

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-490,000	-14 347 716,55
Solde net des souscriptions/rachats	-490,000	-14 347 716,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 660,000	
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I FR0007061973	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	85 405 277,99	2 660,000	32 107,24
MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R FR001400QKP2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	99,15	1,000	99,15



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS +/-	Pays 2 ROYAUME-UNI +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 ALLEMAGNE +/-	Pays 5 SUEDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	84 067,88	47 213,00	5 187,71	5 633,75	3 416,41	3 068,25
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	84 067,88					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	245,49	0,00	0,00	0,00	245,49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	245,49



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	245,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	245,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK	AUD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	47 213,01	5 187,72	3 068,25	2 984,52	9 296,41
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19,82	6,45	0,00	0,00	10,16
Comptes financiers	32,07	2,20	0,17	6,67	13,99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	35 612,39	3 015,19	46,36	55,92	2 265,97
Devises à livrer	-85 196,95	-8 196,57	-3 114,48	-3 061,94	-11 567,38
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-2 319,66	14,99	0,30	-14,83	19,15

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	89,58	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	264,22	0,00
NATIXIS	0,16	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	601,28	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	1 042,66
NATIXIS	0,00	15,31
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	242,61
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	36 437,65
	Collatéraux	601 284,96
Total des créances		637 722,61
Dettes		
	Frais de gestion fixe	10 649,25
Total des dettes		10 649,25
Total des créances et des dettes		627 073,36

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	428 049,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 411 546,76
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	1 411 546,76
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 411 546,76



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	522 162,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	522 162,27
Report à nouveau	18,39
Sommes distribuables au titre du revenu net	522 180,66

Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	522 162,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	522 162,28
Report à nouveau	18,39
Sommes distribuables au titre du revenu net	522 180,67
Affectation :	
Distribution	522 158,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	22,67
Capitalisation	0,00
Total	522 180,67
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	2 660,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	196,30
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-0,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-0,01
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-0,01
Total	-0,01
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 309 374,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	24 309 374,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 309 374,91

Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 309 374,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	24 309 374,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 309 374,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	24 309 374,91
Total	24 309 374,91
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			84 067 879,87	98,44
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			84 067 879,87	98,44
Assurance			3 015 020,36	3,53
AVIVA PLC	GBP	235 192	1 333 551,16	1,56
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	3 452	1 681 469,20	1,97
Banques commerciales			1 754 312,93	2,05
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	132 532	1 754 312,93	2,05
Biens de consommation durables			1 805 278,27	2,11
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	77 681	1 805 278,27	2,11
Conglomérats industriels			3 695 861,95	4,33
ROPER TECHNOLOGIES INC	USD	3 906	1 960 921,39	2,30
SIEMENS AG-REG	EUR	9 201	1 734 940,56	2,03
Construction et ingénierie			1 926 615,78	2,26
GRAPHIC PACKAGING HOLDING CO	USD	73 454	1 926 615,78	2,26
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 956 795,27	3,46
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	14 427	1 734 444,45	2,03
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	9 961	1 222 350,82	1,43
Distribution spécialisée			1 532 904,48	1,79
TJX COMPANIES INC	USD	13 139	1 532 904,48	1,79
Electricité			2 459 409,40	2,88
IBERDROLA SA	EUR	184 918	2 459 409,40	2,88
Emballage et conditionnement			1 725 807,70	2,02
BRAMBLES LTD	AUD	150 017	1 725 807,70	2,02
Equipements électriques			2 438 695,35	2,86
EMERSON ELECTRIC CO	USD	7 275	870 681,55	1,02
PRYSMIAN SPA	EUR	25 430	1 568 013,80	1,84
Equipements et instruments électroniques			5 592 924,96	6,55
BADGER METER	USD	8 204	1 680 572,17	1,97
HALMA PLC	GBP	59 275	1 927 799,65	2,26
TRIMBLE INC	USD	29 083	1 984 553,14	2,32
FPI spécialisé			1 077 828,30	1,26
WEYERHAEUSER CO	USD	39 648	1 077 828,30	1,26
Grands magasins et autres			1 735 976,00	2,03
EBAY INC	USD	29 017	1 735 976,00	2,03



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			1 477 131,63	1,73
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC	USD	25 366	1 477 131,63	1,73
Logiciels			7 633 321,87	8,94
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	33 597	1 515 190,63	1,77
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	6 734	1 953 933,02	2,29
MICROSOFT CORP	USD	5 126	2 086 536,94	2,45
TREX COMPANY INC	USD	18 198	1 213 141,42	1,42
XYLEM INC	USD	7 716	864 519,86	1,01
Machines			4 295 097,77	5,03
IDEX CORP	USD	8 388	1 695 339,95	1,99
KUBOTA CORP	JPY	78 105	882 609,08	1,03
PENTAIR PLC	USD	17 668	1 717 148,74	2,01
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			3 535 942,48	4,14
METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	USD	1 494	1 765 502,58	2,07
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	3 524	1 770 439,90	2,07
Papier et industrie du bois			1 313 941,53	1,54
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	37 010	1 313 941,53	1,54
Produits alimentaires			3 842 379,90	4,50
DANONE	EUR	29 423	1 916 025,76	2,24
UNILEVER PLC	GBP	35 020	1 926 354,14	2,26
Produits chimiques			8 973 486,46	10,53
ECOLAB INC	USD	10 444	2 363 339,53	2,77
GIVAUDAN-REG	CHF	472	1 994 727,48	2,34
LINDE PLC	EUR	4 320	1 741 824,00	2,04
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	52 561	2 873 595,45	3,38
Produits de soins personnels			1 539 692,40	1,80
L'OREAL	EUR	4 504	1 539 692,40	1,80
Produits pharmaceutiques			4 153 309,64	4,86
ELI LILLY & CO	USD	2 692	2 006 976,34	2,35
ZOETIS INC	USD	13 641	2 146 333,30	2,51
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 815 671,90	4,47
ASML HOLDING NV	EUR	2 208	1 498 569,60	1,75
NVIDIA CORP	USD	17 867	2 317 102,30	2,72
Services aux entreprises			5 235 371,43	6,13
AVERY DENNISON CORP	USD	12 168	2 198 935,63	2,57
TETRA TECH INC	USD	33 691	1 296 233,16	1,52
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	139 602	1 740 202,64	2,04



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels			1 258 714,96	1,47
ALS LTD	AUD	139 598	1 258 714,96	1,47
Services financiers diversifiés			1 771 826,07	2,07
VERALTO CORP	USD	18 014	1 771 826,07	2,07
Textiles, habillement et produits de luxe			3 504 561,08	4,10
HERMES INTERNATIONAL	EUR	938	2 178 036,00	2,55
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	3 592	1 326 525,08	1,55
TITRES D'OPC			1 411 546,76	1,65
OPCVM			1 411 546,76	1,65
Gestion collective			1 411 546,76	1,65
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	13	1 411 546,76	1,65
Total			85 479 426,63	100,09

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20250115	17 943,02	0,00	EUR	3 079 882,12	AUD	-3 061 939,10
V/CAD/EUR/20250115	0,00	-4 533,73	EUR	1 075 197,42	CAD	-1 079 731,15
V/CHF/EUR/20250115	3 493,53	0,00	EUR	882 478,55	CHF	-878 985,02
V/CHF/EUR/20250115	343,96	0,00	EUR	501 099,06	CHF	-500 755,10
V/CHF/EUR/20250115	336,42	0,00	EUR	852 685,53	CHF	-852 349,11
V/DKK/EUR/20250115	0,00	-764,81	EUR	1 496 897,92	DKK	-1 497 662,73
V/DKK/EUR/20250115	0,00	-1 101,80	EUR	1 820 741,95	DKK	-1 821 843,75
V/DKK/EUR/20250115	0,00	-106,58	EUR	462 052,31	DKK	-462 158,89
V/EUR/AUD/20250115	14,20	0,00	AUD	55 921,00	EUR	-55 906,80
V/EUR/CAD/20250115	8 181,57	0,00	CAD	1 079 641,30	EUR	-1 071 459,73
V/EUR/CHF/20250115	0,00	-739,25	CHF	245 048,42	EUR	-245 787,67
V/EUR/DKK/20250115	321,86	0,00	DKK	910 815,31	EUR	-910 493,45
V/EUR/GBP/20250115	130,37	0,00	GBP	33 797,18	EUR	-33 666,81
V/EUR/GBP/20250115	0,00	-4 380,41	GBP	1 774 351,90	EUR	-1 778 732,31
V/EUR/GBP/20250115	1 323,42	0,00	GBP	1 207 042,11	EUR	-1 205 718,69
V/EUR/NOK/20250115	76,01	0,00	NOK	30 465,93	EUR	-30 389,92
V/EUR/SEK/20250115	169,54	0,00	SEK	46 358,69	EUR	-46 189,15
V/EUR/USD/20250115	2 425,67	0,00	USD	467 499,69	EUR	-465 074,02
V/EUR/USD/20250115	4 213,30	0,00	USD	1 069 947,75	EUR	-1 065 734,45
V/EUR/USD/20250115	210 958,70	0,00	USD	17 350 503,92	EUR	-17 139 545,22
V/EUR/USD/20250115	74 309,81	0,00	USD	13 012 877,93	EUR	-12 938 568,12
V/EUR/USD/20250115	15 259,50	0,00	USD	3 662 884,16	EUR	-3 647 624,66
V/EUR/USD/20250115	164,61	0,00	USD	48 677,80	EUR	-48 513,19
V/GBP/EUR/20250115	0,00	-3 511,52	EUR	1 119 140,49	GBP	-1 122 652,01
V/GBP/EUR/20250115	0,00	-18 055,83	EUR	7 055 859,00	GBP	-7 073 914,83
V/JPY/EUR/20250115	14 307,53	0,00	EUR	2 676 170,85	JPY	-2 661 863,32
V/JPY/EUR/20250115	0,00	-152,31	EUR	40 402,39	JPY	-40 554,70
V/NOK/EUR/20250115	0,00	-3 844,55	EUR	1 767 636,18	NOK	-1 771 480,73
V/SEK/EUR/20250115	0,00	-13 115,85	EUR	3 101 364,09	SEK	-3 114 479,94
V/USD/EUR/20250115	0,00	-205 957,25	EUR	17 145 762,63	USD	-17 351 719,88
V/USD/EUR/20250115	0,00	-15 310,77	EUR	2 577 807,37	USD	-2 593 118,14
V/USD/EUR/20250115	0,00	-1 029 012,39	EUR	64 223 094,20	USD	-65 252 106,59
Total	353 973,02	-1 300 587,05		150 874 105,15		-151 820 719,18

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	85 479 426,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-946 614,03
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	883 213,79
Autres passifs (-)	-10 649,25
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	85 405 377,14

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE I	EUR	2 660,000	32 107,24
Part MAIF ACTIONS MONDE RESPONSABLE R	EUR	1,000	99,15

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	91 617 012,99	73 211 500,71
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	91 617 012,99	73 211 500,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	81 966 676,32	72 029 240,84
Opérations de change à terme de devises	81 745 027,63	72 013 427,06
Autres	221 648,69	15 813,78
Comptes financiers	1 500 364,03	4 417 332,46
Liquidités	1 500 364,03	4 417 332,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	175 084 053,34	149 658 074,01

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	87 722 793,22	68 088 533,10
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	23,56
• Report à nouveau	29,74	26,88
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 966 770,80	10 081 569,30
• Résultat de l'exercice	584 156,15	816 986,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	93 273 749,91	78 987 139,70
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	81 810 303,43	70 670 934,31
Opérations de change à terme de devises	81 276 778,31	70 635 188,96
Autres	533 525,12	35 745,35
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	175 084 053,34	149 658 074,01

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	89 716,75	11 281,55
• Produits sur actions et valeurs assimilées	978 598,15	1 262 469,78
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 068 314,90	1 273 751,33
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-45 077,75	-16 427,48
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-45 077,75	-16 427,48
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 023 237,15	1 257 323,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-439 081,00	-443 173,13
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	584 156,15	814 150,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	2 836,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	584 156,15	816 986,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Le FIA s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé

- Les actions et assimilées Européennes et étrangères sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture.
- Les obligations et assimilées Européennes et étrangères sont valorisées sur la base de prix contribués, ou de moyennes de prix contribués, ou des cours de bourse à la clôture ou sur la base de cours fournis par la Société de Gestion.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français ou étrangers sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FIA.

Les parts et actions de FIA, Autres placements collectifs ou fonds d'investissement de droit français ou étranger sont évaluées soit à la dernière valeur d'actif net unitaire connue soit à leur dernière valeur connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FIA. A défaut, la Société de gestion pourra également retenir une valeur estimée, à partir des dernières informations communiquées par l'administrateur ou le gérant du FIA, lorsque celle-ci semble plus proche de la valeur effective de marché de la part du fonds sous-jacent concerné.

- Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote/décote est amortie sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote/décote sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

La créance représentative des titres prêtés ou des titres mis en pension et livrés est évaluée à la valeur de marché des titres. Les titres servant de garantie sont enregistrés à leur valeur contractuelle. Le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

Les dépôts/emprunts

Sont évalués selon les conditions contractuelles.

Les instruments financiers à terme ferme négociés sur un marché réglementé

Sont valorisés au cours de compensation.

Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur un marché réglementé

Sont valorisés au cours de clôture.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés. Les changes à terme sont évalués avec les cours de la devise forward sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot. Les changes à terme d'une durée de vie inférieure à trois mois sont évalués par amortissement du report/déport jusqu'à l'échéance.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le



cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l’occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Six Télékurs.

La source des cours de devises retenue est Multi Contributeurs Six Télékurs.

Méthode de comptabilisation

L’enregistrement des transactions se fait en frais exclus.

La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon couru.

Méthode d’évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d’engagement.
- La valeur d’engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l’OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d’engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l’OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d’engagement pour les contrats d’échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l’OPC).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l’exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d’intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s’ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- Des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie statistique du Document d’Information Clé destiné à l’Investisseur (DICI).

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,55 % TTC maximum
Frais de gestion externe à la Société de gestion	Actif net	0,20 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Dépositaire =127,63 € TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pourront s’ajouter aux frais facturés au FIA et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l’AMF au titre de la gestion du FIA ;
- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FIA est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l’information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l’information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectations du Résultat net : capitalisation et/ou distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution.



2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	78 987 139,70	123 015 533,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-16 343 854,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 111 434,74	17 733 279,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 063 384,05	-2 996 814,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-47 885,03	-42 382,40
Différences de change	-753 989,35	-2 551 654,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12 273 261,75	-30 086 254,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 572 223,59	11 298 961,84
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 298 961,84	41 385 216,79
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-9 819 967,50
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-816 984,00	-734 895,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	584 156,15	814 150,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	93 273 749,91	78 987 139,70

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 500 364,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 500 364,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	60 881 704,41	7 803 649,22	6 531 725,63	3 836 633,72
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 144 171,80	-	-	2 036,83
Comptes financiers	89 348,47	42 109,73	46 620,93	41 226,30
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	63 738 231,58	6 357 262,08	5 960 966,78	5 507 397,27
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	81 966 676,32
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	924 559,94
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	80 820 467,69
Autres Créances :	
Achats reglements differes	208 210,75
Coupons a recevoir	13 437,94
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	81 810 303,43
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	80 350 885,12
Montant total négocié des Achats à terme de devises	925 893,19
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	287 079,40
Ventes reglements differes	207 714,72
Frais provisionnes	37 448,17
Debiteurs et credituers divers	1 282,83
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,52
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*
Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	29,74	26,88
Résultat	584 156,15	816 986,86
Total	584 185,89	817 013,74
Affectation		
Distribution	584 167,50	816 984,00
Report à nouveau de l'exercice	18,39	29,74
Capitalisation	-	-
Total	584 185,89	817 013,74
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 150	3 150
Distribution unitaire	185,45	259,36
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	23,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 966 770,80	10 081 569,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 966 770,80	10 081 592,86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 966 770,80	10 081 592,86
Total	4 966 770,80	10 081 592,86
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	93 273 749,91	78 987 139,70	123 015 533,43	111 455 405,34	105 541 442,67
Nombre de parts en circulation	3 150	3 150	3 635	3 985	4 280
Valeur liquidative	29 610,71	25 075,28	33 841,96	27 968,73	24 659,21
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	3 117,45	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	185,45	259,36	233,30	-	251,70
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1 576,75	3 200,50	-	-	208,61

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 18 juillet 2001.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	4 891,00	686 152,42	USD	0,74
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	4 784,00	2 583 745,44	USD	2,77
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	9 720,00	1 297 085,23	USD	1,39
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	15 085,00	1 065 052,60	CHF	1,14
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	16 782,00	2 122 190,36	USD	2,28
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	18 188,00	2 501 683,54	USD	2,68
US03076C1062	AMERIPRISE FINANCIAL	PROPRE	5 974,00	2 054 138,80	USD	2,20
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	16 827,00	1 060 632,09	GBP	1,14
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	10 022,00	1 225 932,72	GBP	1,31
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	60 550,00	1 785 619,50	EUR	1,91
US05462W1099	AXIS BANK GLOBAL DEPOSIT RECEIPT	PROPRE	21 997,00	1 312 272,94	USD	1,41
IE00BD1RP616	BANK OF IRELAND GROUP PLC	PROPRE	98 248,00	807 402,06	EUR	0,87
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	410,00	625 782,51	CHF	0,67
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	2 277,00	665 568,76	USD	0,71
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	1 061,00	1 072 141,63	USD	1,15
US1170431092	BRUNSWICK CORP	PROPRE	7 879,00	690 076,72	USD	0,74
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	3 921,00	966 788,37	USD	1,04
CA13646K1084	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY LIMITED	PROPRE	20 820,00	1 498 536,87	CAD	1,61
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PROPRE	14 105,00	1 015 115,65	USD	1,09
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	42 485,00	1 379 063,10	EUR	1,48
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	19 498,00	1 144 142,64	EUR	1,23
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	6 336,00	1 137 686,69	USD	1,22
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	3 835,00	2 023 716,29	USD	2,17
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	8 671,00	763 996,23	USD	0,82
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	2 309,00	305 699,77	USD	0,33

ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	25 941,00	1 410 651,22	USD	1,51
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	2 239,00	647 261,74	DKK	0,69
GB00BMX86B70	HALEON PLC	PROPRE	264 617,00	982 217,51	GBP	1,05
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	63 143,00	749 507,41	EUR	0,80
US45687V1061	INGERSOLL RAND INC	PROPRE	19 025,00	1 331 999,73	USD	1,43
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	3 200,00	1 276 436,58	JPY	1,37
DE000KBX1006	KNORR BREMSE AG	PROPRE	12 997,00	764 223,60	EUR	0,82
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	81 887,00	1 726 587,40	EUR	1,85
US50540R4092	LABORATORY CORP	PROPRE	3 794,00	780 643,88	USD	0,84
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	7 668,00	2 826 424,80	EUR	3,03
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	19 334,00	2 069 165,26	GBP	2,22
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	8 829,00	1 514 353,53	USD	1,62
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	12 043,00	730 222,37	USD	0,78
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	632,00	899 120,34	USD	0,96
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	13 796,00	1 065 813,28	USD	1,14
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	11 888,00	4 046 859,66	USD	4,34
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	138 000,00	1 073 545,17	JPY	1,15
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	7 039,00	633 710,72	USD	0,68
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	19 014,00	1 246 715,27	USD	1,34
US6151111019	MONTROSE ENVIRONMENTAL GROUP INC	PROPRE	24 691,00	718 165,78	USD	0,77
US5534981064	MSA SAFETY	PROPRE	9 975,00	1 524 536,50	USD	1,63
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	2 567,00	1 131 418,06	USD	1,21
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	1 156 900,00	1 279 967,42	JPY	1,37
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	7 845,00	593 213,10	USD	0,64
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	5 488,00	662 246,32	USD	0,71
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	14 213,00	585 149,21	EUR	0,63
US7587501039	REGAL REXNORD CORPORATION	PROPRE	13 465,00	1 804 272,21	USD	1,93
US76954A1034	RIVIAN AUTOMOTIVE INC	PROPRE	40 865,00	867 870,28	USD	0,93
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	5 513,00	1 313 258,34	USD	1,41
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	1 489,00	952 304,90	USD	1,02

ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US78442P1066	SLM	PROPRE	29 481,00	510 276,30	USD	0,55
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	21 000,00	848 584,01	JPY	0,91
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	20 000,00	1 722 172,26	JPY	1,85
GB0003308607	SPECTRIS	PROPRE	29 544,00	1 288 405,47	GBP	1,38
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	4 313,00	594 835,97	USD	0,64
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	12 920,00	1 122 934,14	USD	1,20
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	8 486,00	1 236 429,37	USD	1,33
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	19 628,00	1 666 865,23	USD	1,79
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	19 900,00	331 020,19	JPY	0,35
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	26 847,00	1 177 296,17	GBP	1,26
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	5 037,00	2 400 605,97	USD	2,57
US91347P1057	UNIVERSAL DISPLAY	PROPRE	8 095,00	1 401 574,89	USD	1,50
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	30 809,00	795 180,29	EUR	0,85
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	4 407,00	1 623 287,22	USD	1,74
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	10 234,00	2 412 005,52	USD	2,59
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	6 281,00	1 018 356,13	USD	1,09
US9497461015	WELLS FARGO & CO	PROPRE	24 154,00	1 076 232,18	USD	1,15
US9778521024	WOLFSPEED INC	PROPRE	14 764,00	581 525,04	USD	0,62
US9892071054	ZEBRA TECH -A-	PROPRE	3 279,00	811 342,12	USD	0,87
Total Action				91 617 012,99		98,22
Total Valeurs mobilières				91 617 012,99		98,22
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 282,83	-1 282,83	EUR	-0,00
Total AUTRES				-1 282,83		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-317 122,26	-287 079,40	USD	-0,31
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	230 000,00	208 210,75	USD	0,22
	BANQUE AUD BPP	PROPRE	1 887,61	1 165,98	AUD	0,00
	BANQUE CAD BPP	PROPRE	4 739,35	3 253,71	CAD	0,00
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	22 486,22	24 186,53	CHF	0,03

ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	1 025,09	137,51	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 281 058,60	1 281 058,60	EUR	1,37
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	36 490,19	42 109,73	GBP	0,05
	BANQUE HKD BPP	PROPRE	6 170,71	715,38	HKD	0,00
	BANQUE JPY BPP	PROPRE	7 260 443,00	46 620,93	JPY	0,05
	BANQUE NOK BPP	PROPRE	11 553,28	1 029,84	NOK	0,00
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	119 533,51	10 737,35	SEK	0,01
	BANQUE USD BPP	PROPRE	98 698,79	89 348,47	USD	0,10
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-207 714,72	-207 714,72	EUR	-0,22
Total BANQUE OU ATTENTE				1 213 780,66		1,30
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-5 600,74	-5 600,74	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-31 847,43	-31 847,43	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-37 448,17		-0,04
Total Liquidites				1 175 049,66		1,26
Coupons						
Action						
CA13646K1084	CANADIAN PACI KAN C	ACHLIG	20 820,00	2 036,83	CAD	0,00
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	6 336,00	2 288,56	USD	0,00
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY	ACHLIG	13 796,00	1 005,37	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	19 014,00	5 120,78	USD	0,01
US7587501039	REGAL REXNORD	ACHLIG	13 465,00	2 986,40	USD	0,00
Total Action				13 437,94		0,01
Total Coupons				13 437,94		0,01
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 240118 USD/INR	RECU	1 021 275,06	924 559,94	USD	0,99
	OACT 240118 USD/INR	VERSE	-85 110 000,00	-925 893,19	INR	-0,99
	OVCT 240118 CAD/EUR	RECU	1 782 501,39	1 782 501,39	EUR	1,91
	OVCT 240118 CAD/EUR	VERSE	-2 665 000,00	-1 829 549,34	CAD	-1,96
	OVCT 240118 CHF/EUR	RECU	1 848 099,54	1 848 099,54	EUR	1,98
	OVCT 240118 CHF/EUR	VERSE	-1 775 000,00	-1 912 123,57	CHF	-2,05
	OVCT 240118 DKK/EUR	RECU	839 753,41	839 753,41	EUR	0,90

ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 240118 DKK/EUR	VERSE	-6 260 000,00	-839 831,17	DKK	-0,90
	OVCT 240118 GBP/EUR	RECU	6 288 481,28	6 288 481,28	EUR	6,74
	OVCT 240118 GBP/EUR	VERSE	-5 510 000,00	-6 357 262,08	GBP	-6,82
	OVCT 240118 JPY/EUR	RECU	5 740 712,24	5 740 712,24	EUR	6,15
	OVCT 240118 JPY/EUR	VERSE	-925 400 000,00	-5 960 966,78	JPY	-6,39
	OVCT 240118 USD/EUR	RECU	58 653 246,23	58 653 246,23	EUR	62,88
	OVCT 240118 USD/EUR	VERSE	-63 925 000,00	-57 831 958,91	USD	-62,00
	OVCT 240118 USD/EUR	RECU	100 413,85	100 413,85	EUR	0,11
	OVCT 240118 USD/EUR	VERSE	-110 000,00	-99 531,87	USD	-0,11
	OVCT 240118 USD/EUR	RECU	2 431 133,81	2 431 133,81	EUR	2,61
	OVCT 240118 USD/EUR	VERSE	-2 670 000,00	-2 413 372,83	USD	-2,59
	OVCT 240118 USD/EUR	RECU	2 928 539,26	2 928 539,26	EUR	3,14
	OVCT 240118 USD/EUR	VERSE	-3 210 000,00	-2 898 701,89	USD	-3,11
	OVCT 240118 USD/EUR	RECU	207 586,68	207 586,68	EUR	0,22
	OVCT 240118 USD/EUR	VERSE	-230 000,00	-207 586,68	USD	-0,22
	Total Change a terme			468 249,32		0,50
	Total Change a terme			468 249,32		0,50
	Total ACTIONS MONDE VALEURS RESPONSABLES			93 273 749,91		100,00



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **MAIF Actions Transition Biodiversité**

Le fonds MAIF Actions Monde Responsable est devenu MAIF Actions Transition Biodiversité le 26/03/2025.

Identifiant d'entité juridique: **96950089WV73MOZG6A40**

Date de publication:

Il est important de noter que les fonctions de gestion du fonds ont été transférées à Natixis Investment Managers International le 16 décembre 2024. À cette occasion, la stratégie du fonds a été modifiée et il est désormais géré par Mirova selon une approche durable. Ce rapport couvre la période du 16.12.2024 au 31.12.2024 et ne comprend pas d'information comparative, le fonds étant précédemment géré par UBS.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 66.97%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 31.47%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une performance supérieure au marché des actions internationales, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, à travers une gestion active fondée sur l'analyse financière et extra-financière des titres.

Afin d'atteindre cet objectif, le Délégué de la gestion financière a mis en œuvre une méthodologie de recherche ESG développée en interne visant à identifier les investissements contribuant positivement à la réalisation d'un ou plusieurs ODD, notamment les ODD ceux qui sont axés sur les défis environnementaux et sociaux tout en excluant les titres ou entreprises dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.

Sur la période donnée, le taux de notation extra-financière est supérieur à 90% pour toutes les catégories d'actifs présentes au sein du portefeuille.

En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable, le Délégué de la gestion financière vise à constituer un portefeuille qui représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à +2 degrés Celsius en cohérence avec l'Accord de Paris sur le climat.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

Le fonds s'engage à investir 90% de son actif net dans des investissements durables, dont 60 % ayant un objectif environnemental, 1% ayant un objectif social, et 1% d'engagement Taxonomie.

Sur la période du 16 décembre au 31 décembre 2024, 98.43% des actifs nets du fonds étaient alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 7.93 %. Le Fonds MAIF ACTIONS BIODIVERSITÉ dépasse ainsi les objectifs d'investissement durable. Le fonds affiche de bons résultats tant en investissement à objectif environnemental) que social avec respectivement 66.97 % et 31.47%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

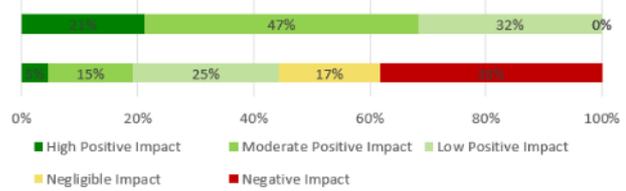
Il est important de noter que les fonctions de gestion du fonds ont été transférées à Natixis Investment Managers International le 16 décembre 2024. À cette occasion, la stratégie du fonds a été modifiée et il est désormais géré par Mirova selon une approche durable. En raison de ces changements, il n'est pas pertinent de comparer les indicateurs historiques en raison des différences dans les approches.

Les résultats des indicateurs de durabilité au 31/12/2024 sont les suivants :

SUSTAINABILITY IMPACT OPINION BREAKDOWN

HIGH AND MODERATE POSITIVE IMPACT OPINION ON SDGS*

% OF ASSETS**



Coverage rate for the fund: 98%
Coverage rate for the index: 99%

Source: Mirova

Key impact indicators

CLIMATE CHANGE



Coverage rate for the fund: 98%
Coverage rate for the index: 99%

Source: Carbone4/Mirova

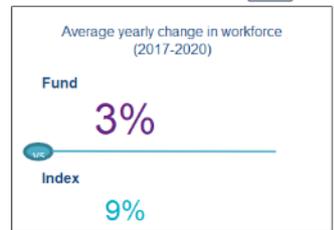
GENDER EQUALITY



Coverage rate for the fund: 100%
Coverage rate for the index: 99%

Source: Equileap/Mirova

EMPLOYMENT



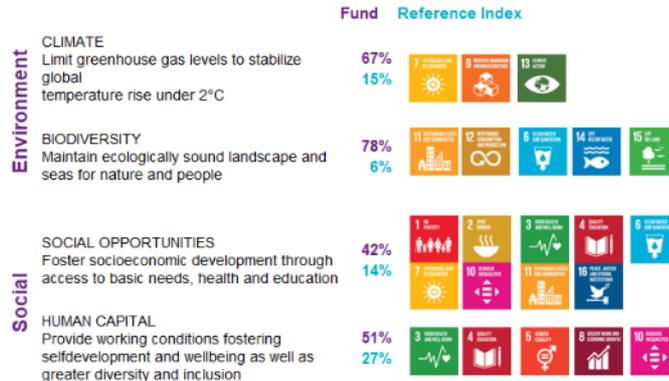
Coverage rate for the fund: 100%
Coverage rate for the index: 100%

Source: Mirova, from company reports

CONTRIBUTION TO UN SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS (SDGS)

In % of total net assets excluding receivable and payables

Extent to which an asset contributes to the SDGs corresponding to each pillar



The United Nations adopted 17 Sustainable Goals (SDGs) in 2015, with an ambition to achieve them by 2030. Please see an overview relating to all SDGs (1-17) on the UN's website: www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/.

This chart displays to what extent an asset contributes to the UN Sustainable Development Goals (SDGs). To illustrate the main sustainability impacts of our investments, four impact pillars have been developed, two environmental and two social, for each asset (as displayed on the left). The same assets may contribute to several pillars / SDGs. To illustrate the main sustainability impacts of our investments, four impact pillars have been developed, two environmental and two social, for each asset (as displayed on the left). The same assets may contribute to several pillars / SDGs.

The percentages indicated represent the share of portfolio values (by weight) that contribute positively to the pillar concerned (companies with an ESG opinion "Low positive impact", "Moderate Positive Impact" or "High Positive impact" on the pillar). Our evaluation of the contribution is based both on the capacity of companies to offer products and services with positive impact and on the quality of their environmental and social practices across their value chain. * For more information on our methodologies, please refer to our Mirova website: www.mirova.com/en/research.

Les indicateurs de durabilité sont à un niveau supérieur au niveau d'engagement requis. Le fonds investit uniquement dans des entreprises qui apporteront une contribution positive aux ODD, ce qui explique la répartition par opinion d'impact durable avec des entreprises ayant un impact faible, modéré ou élevé, bien plus élevée que celle de l'indice de référence.

Le portefeuille présente une performance meilleure que l'indice de référence sur les 4 piliers Climat (67% VS 15%), Biodiversité (78% VS 6%), Opportunités Sociales (42% VS 14%) et Capital Humain (51% VS 27%).

Enfin, le fonds est aligné sur l'objectif de limiter le réchauffement à 2 °C dans le cadre de l'Accord de Paris.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de la reprise du fonds par Mirova le 16/12/2024. En effet, sur la période précédente, les indicateurs avaient été sélectionnés par la société de gestion selon une méthodologie propriétaire.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Délégué de la gestion financière a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable visant à identifier les sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD. L'équipe de Recherche ESG évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible à l'investissement avec des enjeux de développement durable.

Dans le cadre de son analyse des impacts négatifs, le Délégué de la gestion financière identifie les risques d'impacts négatifs provenant des activités ou pratiques des entreprises et analyse la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). À la suite de cette analyse qualitative, le Délégué de la gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégué de la gestion financière.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de son évaluation des risques, le Délégué de la gestion financière évalue et surveille systématiquement les indicateurs pertinents qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives significatives (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) obligatoires).

Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités de chaque secteur et des modèles économiques des entreprises en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines, au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (par ex. l'exposition à des risques de santé-sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- le filtrage des controverses potentielles ou en cours.

Lorsque le Délégué de la gestion financière estime que les process et les pratiques de la société sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pris en compte par MIROVA :

Indicateur de durabilité négatif		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	8. Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	
Indicateurs PAI supplémentaires	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de la gestion financière examine les entreprises par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Délégué de la gestion financière examine en permanence les antécédents et les flux d'informations des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures correctives et de remédiation mises en place par les entreprises sont également prises en compte.

Des actions d'engagement sont également mis en place par la société de gestion afin de surveiller la survenance de risques de violation des Principes directeurs.

Les entreprises identifiées par la société de gestion comme étant en violation grave de ces principes ou causant un préjudice important sont rendues inéligibles à l'investissement.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH.

Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.

Sur la période de référence – du 16/12/2024 au 31/12/2024 - il n'y a pas eu de controverse importante susceptible d'entraîner un désinvestissement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

16/12/2024-31/12/2024

Merci de vous référer au Top15 Investissement ci-dessous :

Issuer name	Initial weight	GICSIndustry
APPLE INC	5.45%	Technology Hardware, Storage & Peripherals Semiconductors & Semiconductor
NVIDIA CORP	4.72%	Equipment
MICROSOFT CORP	4.26%	Software
AMAZON.COM INC	2.97%	Internet & Direct Marketing Retail
META PLATFORMS INC	1.83%	Interactive Media & Services
TESLA INC	1.66%	Automobiles
ALPHABET INC	1.59%	Interactive Media & Services Semiconductors & Semiconductor
BROADCOM INC	1.47%	Equipment
JPMORGAN CHASE & CO	0.98%	Banks
ELI LILLY & CO	0.89%	Pharmaceuticals
BERKSHIRE HATHAWAY INC	0.86%	Diversified Financial Services
VISA INC	0.76%	IT Services
EXXON MOBIL CORP	0.68%	Oil, Gas & Consumable Fuels
UNITEDHEALTH GROUP INC	0.67%	Health Care Providers & Services
MASTERCARD INC	0.62%	IT Services

Les % sont calculés sur la fin de période de référence, à savoir entre le 16/12/2024 et le 31/12/2024.



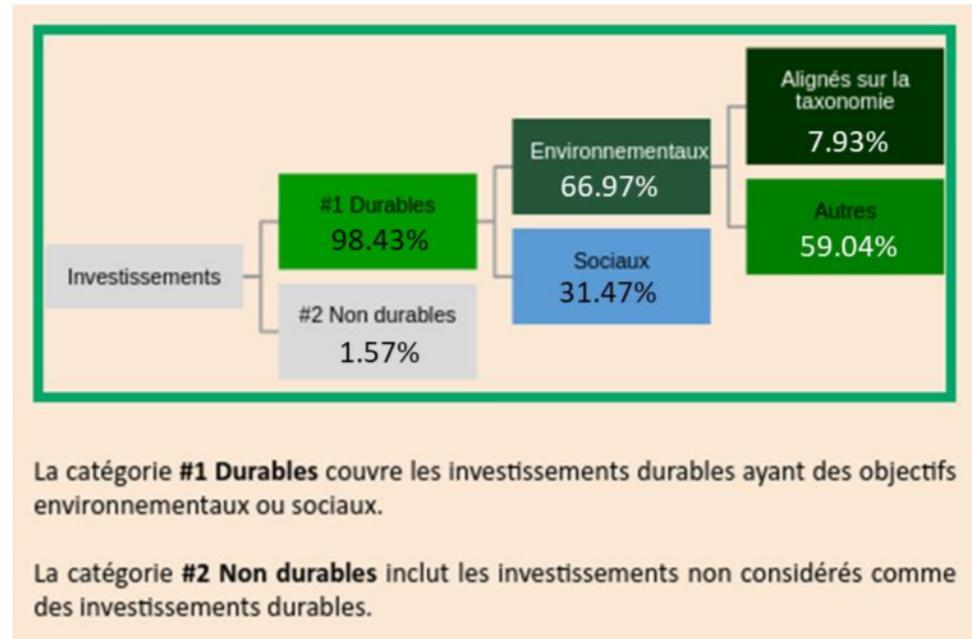
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 98.43% des actifs nets du fonds au 31/12/2024 ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire).



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit investit;

- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au cours de la période de référence du 16/12/2024 au 31/12/2024, le fonds a principalement investi dans les secteurs suivants:

Banques

Marchés des capitaux

Médias et services interactifs

Internet et direct

Marketing Vente au détail

Services IT

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxonomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mirova a développé une taxonomie interne pour identifier les sociétés qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services ou pratiques à des thèmes environnementaux. Cette taxonomie interne définit des critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la contribution d'une société à ces thèmes. Elle inclut également un éventail plus large de thèmes et de secteurs que ceux actuellement identifiés par la taxonomie de l'UE.

L'évaluation globale de la durabilité réalisée pour chaque entreprise comprend un examen des impact positifs autour de thèmes environnementaux : la biodiversité, le climat.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus (limités à l'objectif (a) à ce jour) est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Gestionnaire et d'une qualité adéquate.

Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est conservateur.

7.93% des actifs nets du Fonds sont alignés sur la taxonomie de l'UE au 31/12/2024.

Lors de la période du 16/12/2024 au 31/12/2024, Mirova s'est concentré sur la composition du portefeuille conformément aux alignements Taxonomie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹**

Oui

Dans le gaz Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable dans la mesure où la gestion du fonds a démarré selon le processus de gestion décrit le 16/12/2024.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a investi 66.97% dans des investissements durables avec un objectif environnemental qui peuvent inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE.

La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental non-aligné sur la taxinomie de l'UE.

Lors de la période du 16/12/2024 au 31/12/2024, Mirova s'est concentré sur la composition du portefeuille conformément aux alignements Taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds a investi 31.47% dans des investissements sociaux durables.

La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être, l'inclusion et la diversité.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Lors de la période du 16/12/2024 au 31/12/2024, Mirova s'est concentré sur la composition du portefeuille conformément aux alignements Taxonomie.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable.

À des fins techniques ou de couverture, le Portefeuille peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 20% de son actif net.

En raison de leur nature technique et neutre, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.

En l'occurrence, Mirova n'a pas été en mesure de lancer des actions d'engagement entre le 16/12/2024 et le 31/12/2024.

Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques.

En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non Applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non Applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non Applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non Applicable



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38